

La Vouivre du Jura



Nos octogénaires à l'honneur :

Michelle et Colette
avec des fleurs

René
avec
une petite sieste après le repas

Assemblée Générale 2013



Association Génomique de Relevés et de Recherches

Siège Social 25D, Avenue de la Paix - 39100 DOLE
et LE Secrétariat 39500 CHAMPDIVERS

E-mail : agrr.jura@gmail.com
Association : de type loi 1901
Site : www.agrr.asso.fr

ISSN : 1299 - 7994

Dépôt légal : 1er semestre 2013



ASSOCIATION GENEALOGIQUE DE RELEVES ET DE RECHERCHES

Année 2011

Composition du Conseil d'Administration

Président : François-Xavier MANZANO - 7 Rue de la Liberté - 25000 BESANCON
Trésorier : Robert DUBIEF - 16 Rue de la Rieppe - 21310 MIREBEAU
Secrétaire : Sandrine PATENAT - 3 Chemin du Sept - 39120 LE DESCHAUX

Membres : Monique GLANTZMANN - 28 Rue Victor Hugo - 39100 FOUCHERANS
Véronique GUERAUD - Rue Anne de Saulx - 39120 BALAISEAUX
Marcel GLANTZMANN - 28, Rue Victor Hugo - 39100 FOUCHERANS
Michel LANAUD - 5 Chemin des Cerisiers - 25000 BESANCON
Olivier MEUGIN - 2, Grande Rue - 39500 CHAMPDIVERS
Jacky TRIDARD - 6, Rue du Bief - 39100 SAMPANS

YYYYY

Répartitions des responsabilités

Secrétariat général : Sandrine PATENAT

Transcriptions : Monique GLANTZMANN

Commandes : Pour les éditions papier : Marcel GLANTZMANN, et Jacky TRIDARD

Pour les éditions : Jacky TRIDARD

Manifestations : Expositions : la personne qui a le plus d'affinité avec la localité en question

La Vouivre du Jura : Monique GLANTZMANN, Michèle NOBLECOURT et Jacky TRIDARD

A propos de Planète Généalogie

Pour accéder à www.planete.genealogie.com il faut : avoir une adresse Internet que vous me transmettez :

- * Aller sur le site de planète
- * Télécharger le logiciel de Planète, le téléchargement se trouve tout en bas
- * Répondre à toutes les questions d'identification
- * Faire « mes recherches »
- * Vous enregistrer
- * Et ensuite en haut à droite « m'identifier »

Ce n'est qu'alors que vous pourrez faire toutes les recherches que vous désirez, mais seules seront gratuites celles concernant les travaux de l'A.G.R.R.

Bonnes recherches.

Mon adresse Internet : mglantz@free.fr



Assemblées Générales du 27 Avril 2013

Assemblée Générale Extraordinaire Changements des statuts

Pour permettre à l'AGRR de fonctionner dans de bonnes conditions, les membres présents ont émis le désir de transférer le *Siège Social*, 25 D Avenue de la Paix, 39100 DOLE. Le secrétariat est toujours : mairie de 39500 CHAMPDIVERS.

L'Assemblée Générale ordinaire se réunit chaque année *tans les six mois*.

Ces modifications ont été votées à l'unanimité des membres présents



Assemblée Générale du 27 avril 2013

La constatation a été faite que nous sommes une petite association, mais qui est très active, le nombre des adhérents reste à peu près constant, et les bénévoles sont toujours présents, soit pour des relevés, de la saisie ou des corrections ainsi que de la mise en page. Il a été décidé que nos éditions se feraient sur CD.

Bilan Financier : après de gros achats ces deux dernières années, nous devons maintenant redresser la barre, ce que nous l'espérons sera fait en 2013. Année de crise ! Il faut se poser des limites, mais cela n'empêchera pas la sortie d'éditions importantes : La Vieille Loye, Montmirey-la-Ville et peut-être Commenailles (à la fin de l'année).

Monsieur DELANOE a effectué le contrôle des comptes et est reconduit dans sa fonction.

Il a été décidé à l'unanimité que la cotisation annuelle passerait à 15 euros.

L'ordre du jour étant épuisé à 11h 30, la séance est levée.

Nous finissons notre journée autour d'une bonne table, ensuite de nombreux échanges entre les adhérents présents ont été fructueux, et certaines recherches ont abouti à de nouvelles cousinades.





Du bon usage dans les maisons bourgeoises au 19ème siècle

L'emploi du temps des domestiques varie suivant les maisons et le nombre des serviteurs. Il doit être réglé avec méthode. Chacun doit faire sa besogne avec ponctualité et dans un temps déterminé. Lorsque la besogne quotidienne est réglée d'avance, on ne la modifie que pour des motifs graves.

L'ordre dans la distribution du travail est indispensable pour la bonne tenue d'une maison.

Voulez-vous avoir de bons domestiques ?

Soyez humain envers eux : la chambre des domestique doit être saine ; leur nourriture abondante, leurs gages régulièrement payés. Le devoir d'une maîtresse de maison est de s'occuper non

seulement du bien-être physique, mais aussi du bien-être moral de ses serviteurs, de récompenser par un peu de bienveillance l'effort soutenu, le travail consciencieux.

Le mot de l'égoïste : « je ne leur dois rien, je les paie » est méchant et malfaisant.

Dans les maisons où les domestiques changent tous les mois, il ne peut y avoir de paix intérieure. Les ordres jetés au hasard sans dignité ou avec aigreur sont exécutés sans respect et avec indifférence. Si vous ne donnez pas à votre maison une direction ferme et intelligente, votre intérieur s'en ressentira ; et si, au retour de son travail, vous recevez chaque soir votre mari par des doléances vulgaires sur la domesticité, il se mettra à lire son journal ou il ira se promener.

L'équilibre du budget

Si la propreté entretient la santé, l'économie conduit à l'aisance. Le budget doit être établi au commencement de l'année proportionnellement au gain et au revenu et il faut aussi de l'ordre dans la dépense.

La somme mensuelle affectée au ménage doit se répartir entre les diverses charges de dépense :

Nourriture, Chauffage, Blanchissage, Eclairage, etc.

Les comptes doivent être faits tous les jours. Chaque dépense sera portée sur un petit carnet.

Le soir, on les transcrira sur un livre spécial divisé en colonnes correspondant au chapitre de la dépense. A la fin de chaque mois, on fera la balance. Il y a lieu de constituer une petite réserve pour l'imprévu, la maladie, les objets brisés, etc.



Si l'on ne s'astreint pas à tenir un livre de comptes bien sincères, et à faire sa petite balance mensuelle, on marche à l'aveuglette, sans savoir où l'on va, sans se rendre compte si ses ressources sont à la hauteur de ses dépenses.

Dépenses bien ordonnées, maison bien réglée.

Payez comptant.

Ne laissez pas faire des trous à votre budget ; il faudra tôt ou tard les boucher, et vous ne pourrez peut-être le faire qu'en empruntant. Or, rien ne ruine plus vite que les dettes. Une dette dans un ménage est comme une déchirure dans un vêtement : si on ne le répare pas tout de suite, elle s'agrandit de jour en jour ; et rien ne gâte le bonheur de la vie comme des dettes.

Si, dans une famille riche, l'économie n'est pas indispensable pour y apporter l'aisance, elle sert, du moins, à empêcher le gaspillage, qui est une perte de temps.

Internet en 2010



Les maîtresses avec leurs domestiques et leurs enfants



Parcey, registres paroissiaux

1709 - Cette année est une des plus remarquable qu'on ai vues depuis plusieurs siècles. Le froid qu'il fit dans les mois de janvier février et mars fut si violent qu'il gela tous les grains semés en automne, non seulement dans ce pays, mais encore dans toute la France. Il n'y eu seulement d'exception que les terres des montagnes qui étaient couvertes de neige, les vignes furent toutes perdues et on a eu peine en plusieurs endroits de faire assez de vin pour dire la messe. Les noyers furent traités de la même façon et la plus grande partie des arbres des arbres fruitiers. Toutes ces « calamités » ont causé ces misères inconcevables.

Dieu rend meilleure l'année suivante.

Ajoutez à ces malheurs la guerre qui est allumée dans tous les endroits de l'Europe qui achève de désoler les pauvres peuples et qui selon toute apparence sera bientôt suivie de la peste comme on en peut conjoncturer par les maladies qui commencent à régner par tout le royaume.

Dieu ait pitié de nous et nous donne la patience de recevoir tous ces maux.

1710 - Dans cette année 1710 on a commencé à un peu respirer, les grains étant devenus aussi bon marché qu'ils ont jamais été, le blé ne passe pas 25 sols, l'orge 10 et l'avoine 7 à 8. Le vin a été cher devant les vendanges se vendant jusqu'à 50 écus la queue. Les vendanges n'ayant été que très petites fait qu'il est encore cher et qu'on en trouve guerre à moins de 24 écus. Il est à croire qu'il ne tiendra plus longtemps à un si haut prix, car l'apparence d'une belle récolte fera qu'il diminuera.

Ce qui fait plus cette année pour cette paroisse est qu'on a commencé à y rétablir l'église. On y mis la première pierre le jour de la saint Pierre.

Le tout soit à la gloire du Très Haut.

1711 - Cette année 1711 a été accompagnée comme les précédentes des misères qui suivent la guerre qui dure encore plus forte que jamais sans apparence de paix. L'empereur Joseph avec le Dauphin sont morts cette année. Les denrées ont diminué de prix, surtout le vin qui est à 7 sols la queue, le blé se vend communément 25 sols la mesure. On trouve de meilleures raisons à faire des impôts ayant inventé la taxe du dixième qui a commencé à se payer cette année 1711.

1712 - Cette année 1712 a été remarquable en grêle et en inondations qui ont causé une cherté extraordinaire, dans les grains, le blé valant jusqu'à 3 livres la mesure et les autres grains à proportion, le vin étant cependant à très bon marché. La guerre durant toujours, les impositions. Sont aussi sur le même pied et j'appréhende beaucoup qu'il ne s'en trouve beaucoup d'insolvables, soit à cause du commerce de toutes choses qu'on a défendu avec le voisin sous de très grosses peines, soit parce qu'ils auront plus de soins à chercher de quoi vivre qu'à payer leurs dettes ou leur taille. L'Angleterre qui a fait trêve avec la France fait espérer que la paix générale se fera bientôt, ajoutez y les avantages que la dernière a remporté sur ses ennemis sur la fin de la campagne pourrai bien obliger les alliés à conclure. .

Dieu exauce nos vœux

1713 - La guerre a té aussi violente cette année que les précédentes. Le Roi s'est servi des avantages qu'il eu l'année passée sur ses ennemis et après cette campagne : Landaul et Fribourg, deux villes très renommés pour leurs fortifications. La cherté des denrées fait toujours gémir le peuple, le blé ayant valu une bonne partie de l'année 3 livres et les autres grains à proportion. Le vin qui était assez bon marché vers Pâques vaut présentement 55 à 60 livres.



Les impositions des quartiers d'hiver sont toujours fort grosses et fort rudes. On nous fait toujours espérer la paix mais je ne crois plus qu'on la trouve sur la terre. Elle s'est retirée dans le ciel où nous en jouirons si nous le méritons par la patience de nos maux qui sont en très grand nombre.

Dieu veuille nous donner l'année que nous allons commencer plus heureuse.

1714 - Cette année 1714 est remarquable en plusieurs choses. Premièrement pour la paix générale qui a été faite entre tous les princes de l'Europe et qui fut publiée à Dole en milieu de décembre de la présente année. En second lieu par les grandes réformes que le Roi a fait de ses troupes. En troisième lieu par la variété du prix des denrées qui a été fort changeant tant pour le blé que pour le vin qui n'ont pas demeuré deux mois sur le même pied. Le blé a été fort cher jusqu'à la saint Jean et maintenant il est à très bon marché ne coutant que 25 sols. Le vin au contraire a été à fort bon prix jusqu'à la saint Jean et maintenant il vaut 20 écus le muid. Mais ce qui est le plus considérable est la mortalité de la bouvine qui a été presque générale dans l'Europe, qui a été si cruelle qu'à peine en est il resté le dixième en plusieurs villages.

Dieu nous donne la patience parmi tant de maux.

On a béni l'église de ce lieu le premier dimanche de l'Avent de la présente année.

1715 - Cette année 1715 est remarquable par la mort de Louis XIV roi de France, surnommé le Grand, soit à cause de ses grandes victoires, des grands ouvrages qu'il a fait faire de l'extirpation de l'hérésie dans son royaume, des sciences qu'il y a fait fleurir : mais surtout par la longueur de son règne qui a été de plus de soixante douze ans.

Le décès de ce grand roi a fait tomber sa couronne sur la tête de l'enfant de son petit-fils, âgé seulement de six ans et quelques mois. On a rien vu d'extraordinaire à son avènement à la couronne qu'une rareté d'argent si grande qu'elle a causé partout une infinité de banqueroutes, et qui a mis tout le peuple dans la grande misère. On a encore rien retranché des subsides qu'on payait pendant les guerres. On espère qu'on sera plus tranquille l'année prochaine ;

Dieu veuille nous rendre heureux, de toute façon, ainsi soit-il.

1716 - Cette année 1716 a été aussi dure que la précédente, le peuple aussi accablé de subsides que durant la guerre ce qui le réduit à la dernière misère, jointe à la rareté d'argent qui est d'autant plus grande que les denrées sont en très petit prix le vin à 6 ou 7 écus la queue, le blé à 16 et 8 sols la mesure. Ce qui a bien réjoui la chrétienté dans la présente année, est la mémorable victoire que les armées de l'empereur remportèrent sur le Turc auprès de Belgrade le 5 aout sous le commandement du Prince Eugène de Savoie où, avec 50.000 hommes il défit à plate couture les Turcs qui étaient plus de 200.000, de là ce brave général alla assiéger Temesvar qui l'eut par composition après six semaines de siège et ils furent encore chasser de l'île de Corfou où ils avaient fait un débarquement croyant s'emparer de toute l'île. Tant de désavantages par mer par terre a un peu abattu leur orgueil et sont bien aises de demander la paix qu'ils avaient rompue sans droit. On avait remis les écus à 5 livres et les louis d'or à 20. On en verra bientôt qui seront à 30, et les écus à proportion ? Tout cela ne servira qu'à augmenter les misères.

Dieu nous donne la patience.

1717 - L'année 1717 qu'on vient de passer a été aussi remplie de misères que les précédentes, la paix n'ayant encore rien diminué les impôts qu'on payait durant la guerre quoique les denrées soient à un prix très bas, le vin à 5 ou 6 écus la queue, le blé à 14 et 15 sols la mesure, on ne laisse pas de voir le peuple réduit à une grande pauvreté faute de pouvoir faire de l'argent pour payer les dettes dont il est accablé et qui s'accroissent tous les jours.



Ce qui a beaucoup réjouis la chrétienté sont les continuelles victoires que l'empereur a remportées sur le turc, lui ayant pris Belgrade la plus forte de ses places et le boulevard de la Turquie après lui avoir battu à plate couture une armée de plus de 200.000 hommes qu'il avait envoyé pour secourir cette ville qui lui était si importante. On ne voit à présent que les louis d'or de 30 livres, les écus sontà 5 sols.

1718 - La présente année 1718 a été fertile en misères aussi bien que les précédentes. Les cotes et capitulations vont toujours leur train. L'argent que l'on a mis un si haut prix ne contribue pas peu à augmenter les maux. Les écus à six livres et les louis d'or à trente six sont cause que les denrées sont chères si ce n'est le vin que ne vaut que 6 écus la queue, le blé 28 à 30 sols la mesure. Il a fait de si grandes et longues chaleurs sans pluies et sans rosées qu'on a été dans la crainte de ne moissonner ni de vendanger croyant que tout serait perdu. Ce qui a plus désolé le royaume et le désole encore est le refus que plusieurs évêques et presque tous les parlements ont fait de recevoir la constitution de Rome de saint Père le Pape, qui commence par « unigenitus » ou on condamne les réflexions morales du père Quesnel ? qui ont tous unanimement appelé au futur Concile. La guerre qui était si enflammée entre l'empereur et le turc a pris fin par la paix qui se fit qui mois de juillet, entre les deux couronnes par laquelle le turc relâcha à l'empereur beaucoup de pays, ce qui a porté à cette guerre est la guerre que le roi d'Espagne a déclaré à l'empereur, qui s'opiniâtre tous les jours de plus en plus.

Dieu nous donne la patience Ainsi soit-il.

1719 - Cette année n'a pas été moins fertile en misères que les précédentes par la guerre que la France et l'empereur ont fait contre l'Espagne, par les milices qu'on a levées dans tout le royaume, par le continuel changement des monnaies qui diminuent de jour en jour et qui causent par ce moyen un grand désordre partout et surtout dans le commerce, ce qui rend les denrées d'une cherté extraordinaire aussi bien que toutes les marchandises. Il n'y a que le vin qui soit à bon marché, ne valant que 18 à 20 livres la queue, la mesure de blé allant jusqu'à 55 sols et les autres graines à proportion qui ont manqué cette année à cause des grandes et continuelles chaleurs de l'état qui ont été si fortes qu'il a fallu presque arraché toutes les graines de carême et qui se sont trouvées en si petite quantité que la plupart n'en ont pas pour ressemer, à plus forte raison pour en manger ce qui réduit près de la moitié de cette paroisse à l'aumône, ajoutez à tous les subsides qui vont toujours le même train que durant les guerres dernières.

Dieu nous a donné la patience parmi tant de maux.

1720 - Les siècles à venir seront étonnés quand ils liront dans les histoires la manière dont on a gouverné ce royaume durant la minorité de Louis XV, surtout quand ils verront ce qui s'est passé dans l'année 1720, année d'angoisses et de tristesse, année de misères et de tribulations, année de pleurs et de gémissements non seulement par la peste qui a nui gravement aux familles et ravagé une bonne partie de la province, et qui a fait tous les jours de nouveaux progrès, mais bien davantage par la malheureuse invention qu'on a trouvé de diminuer tous ceux qui avaient quelque chose en introduisant dans les communes les billets de banques, qui n'ayant eu cours que pendant l'année n'ont pas laissé que de faire des effets prodigieux où il s'est trouvé des gens riches en rente à deux ou trois cents mille francs d'avoir guère un beau matin pour tout bien que quelques « billequins » de papier, ainsi faut-il nommé ces billets de banque, on ne peut pas comprendre la pauvreté que cela a causé partout sur tout dans les communautés de prêtres, religieux et religieuses, ainsi la religion en souffre autant que l'état. On a vu des religieuses êtres contraintes de sortir de leur monastère et d'aller chercher un peu de pain chez leurs parents et amis pour soutenir leur misérable vie, les fondations de piété réduites à rien.



Ce fameux édit produisit des effets merveilleux car on vit alors plusieurs personnes qui, épouvantées dans un édit si formel, portèrent à qui mieux mieux leur or et argent aux monnoyes les plus voisines pour recevoir de ces billets. On vit dans celles de Besançon en moins de huit jours des coffres pleins d'écus et de louis d'or.

Le second stratagème qui a encore mieux réussi que le précédent, fut un autre édit par lequel on défendait de faire aucun paiement en argent plus haut que cents livres et que tout le surplus se ferait en billets, défense à tout notaire sous peine de grave amende et de privation de leur charge, de faire aucun contrat que sur ce pied là. C'est ici qu'on a vu mille fourbes, mille injustices, mille ingratitude, de gens à qui vous aviez fait tous les services possibles, que vous aviez tirés de la misère, vous rapporter des billets de dix milles, de mille, de cent, de cinquante, et de dix livres. Il y en avait de toute ces manières pour faciliter davantage le paiement qu'on avait à faire.

Une troisième finesse qu'on a eue pour donner à ces billets a été le changement perpétuel des monnaies qui durant toute l'année ont été dans un continuel mouvement de diminution et d'augmentation, à peine a-t-on vu quinze jours de suite sans quelque alternative. On a fait monter les écus jusqu'à quinze livres, les louis d'or jusqu'à quatre vingt dix afin que cela donna envie de prendre des billets qui ne diminueraient point et qu'on écrivait qu'ils auraient toujours cours. C'est ce qui se trouve aujourd'hui faux puisqu'ils sont entièrement décriés et que ceux qui en ont se repentent bien d'avoir donné leur or et argent pour avoir des quarts de feuilles de papier où il n'y a que deux lignes moulées. Par ce moyen tout le royaume et plusieurs de nos voisins se trouvent empoisonnés de ces billets, les regardant comme ils méritent avec un œil d'indignation et une infinité pleurent voyant presque tous leurs bien renfermés dans un petit porte feuille.

Les impositions sont plus fortes que durant les guerres et, bien plus. La récolte a été fort abondante, et en grain et en vin. Ils ne sont pas d'aussi bonne qualité que l'an passé surtout le vin, les raisins ayant pourris en plusieurs endroits à cause des pluies du mois d'août.

Le Bon Dieu nous délivre de toutes ces misère et nous donne la patience de les bien souffrir.

1721 - Cette année 1721 n'a pas été agitée, beaucoup moins que la précédente. Elle n'a pas cependant remédié aux maux qu'ont causés les billets de banque qui eurent cours l'année dernière, on en ressent à présent les effets plus que jamais. Les monnaies sont allées cette année sur le même pied, les écus neufs à 7 livres 10 sols et les louis d'or à 45 livres. Cela fait que toutes les denrées sont toujours chères. Les impositions n'ont encore rien diminué, et on paie maintenant autant que quand on était en guerre.

On a eu sur la fin de la présente année un jubilé qui a produit des fruits surprenants par le nombre de conversions qui s'y sont faites, durant lequel plusieurs personnes qui n'avaient point reçu les sacrements à Pâques depuis plusieurs années, sont venues à résipiscence et se sont confessées.

Dieu veuille donner la persévérance à ces commencements de conversion, nous conserver le reste de nos jours dans sa saint Grâce et nous donner l'année suivante plus heureuse et plus tranquille que les précédentes.

Ainsi soit-il.

1722 - Cette année 1722 a eu beaucoup de rapports avec la précédente soit pour les argents qui se sont allés sur le même pied sans aucun changement, soit pour les denrées qui se sont tenues toujours à un prix égal, soit pour les impositions qui n'ont point eu de diminution. On a fait cette année des dépenses extraordinaires à la cour, tant pour les mariages des deux filles de Monseigneur le Régent qu'il a mariées au fils aîné du roi d'Espagne et l'autre en Italie, tant à cause de l'Infante de ce même roi qu'on a amenée pour se marier avec Louis XV à présent régnant, tant enfin à cause du sacre du roi qui se fit à Reims le vingt cinquième d'octobre.



On ne peut raconter ici tous les maux que cela a produits.

L'adresse qu'on a pris pour donner entrée et cours à ces billets est de défendre en premier lieu à qui que ce fut d'avoir vivre soit plus de 500 livres d'argent, les obligeant même tous de porter le reste dans les monnaies où on leur donnerait de ces billets à proportion de l'argent qu'ils y porteraient et qu'on confisquerait au profit du roi tout ce qu'on trouverait au-dessus de 500 livres.

Dieu nous fasse la grâce d'avoir un bon roi qui gouverne son peuple en paix, qui fasse fleurir dans son royaume la religion et qui en détruise toutes les vieilles et nouvelles hérésies. On a sujet d'espérer toutes ces heureuses suites de l'éducation qu'on a donnée à ce grand prince.

Dieu veuille seconder les bons desseins. Ainsi soit-il.

1723 - Cette année 1723 a continué les mêmes impositions, a vu que augmenter les denrées, du grain et a abaissé le prix du vin qui a été en grande abondance, ce qui fait une grande quantité d'ivrognes, et par conséquent de querelles et de divisions. Ce qui est arrivé de plus remarquable pour le royaume est la mort du duc d'Orléans, ce mémorable régent de France qui dans l'invention des billets qu'il fit distribuer dans l'an mil sept cent vingt et réduisit à la misère une infinité de familles et causa un dommage à l'Eglise qu'on ne peut pas expliquer. Ce fut au commencement de décembre que Dieu voulu bien délivrer son peuple d'un tel homme par une mort qui eut de la ressemblance avec sa misérable vie n'ayant pas eu le loisir de dire un bon « peccanmus ».

On a encore point vu de changements dans le gouvernement depuis sa mort, on espère qu'on respirera un peu à l'avenir et que les peuples seront traités plus doucement à la suite que du passé. On a commencé cette année sur la fin a diminué les espèces d'or et d'argent, les louis d'or qui valaient quarante cinq livres ne valent plus que quarante livres moins huit sols, et les écus qui valaient sept livres dix sols valent à présent six livres et dix huit sols. On attend à tout moment de nouvelles diminutions. C'est ce qui fait que les marchandises sont d'une fort grande cherté.

Dieu veuille continuer à nous donner la patience et l'année prochaine plus heureuse. Ainsi soit-il

1724 - Cette année 1724 ressemble beaucoup à la précédente. On a rien diminué des impositions qui sont toujours de même que devant la guerre. On a diminué les espèces de près de la moitié et cela n'empêche pas que tout ne soit encore bien cher, surtout les marchandises, le blé vaut actuellement quarante sols et le vin quatre livres la queue. On a vu cette année la mort d'un pape et du roi d'Espagne Louis 1^{er}. Le nouveau pape Benoit XIII, (ORCINI Pierre François) qui est jacobin a accordé un jubilé universel aussitôt qu'il a été élevé dans la chaire de Saint Pierre. C'est un des plus saints papes qui eu de longtemps paru dans l'église. Le mal est que nous ne le garderons guère selon toutes les apparences, à cause de son grand âge qui passe septante cinq ans. Dieu veuille nous le conserver pour le bien de son Eglise et nous toujours donner la patience de souffrir les maux qui continuent à nous accabler.

Ainsi soit-il.

1725 – Cette année 1725 est remarquable par les grandes et continuelles pluies et par conséquent les pressées et continuelles inondations des rivières ce qui est causé que les derniers soit en grains soit en vin ont été très mal conditionnés, que le vin est remonté de la moitié de prix, pour le blé il va sur le prix de l'an passé. Le mariage du Roy avec Marie de Stanislas, fille du Roy de Pologne connu un nouveau lustre à la présente année les cérémonies se firent à Strasbourg le 15 aout mais le? qui est arrivé est la continuation des subsides comme les autres années précédentes qu'on a encore augmenté par l'imposition du cinquantième des biens de tout le Royaume ce qui va produire de très grosses sommes à la couronne et augmenter la misère qui est déjà très grande ce qui est aisé à connaître pour le grand nombre de pauvres qu'on commence à voir partout.



Ce ne sera Mon Dieu que dans votre Royaume que nous jouirons d'une parfaite tranquillité, faites que les maux que nous soignons ici bas nous servent de moyens pour arriver à ce bonheur?

Ainsi-soit-il

1726 - Cette année 1726 a continué les misères qu'on souffrait déjà l'année passée. Le peu de vendanges qu'on a fait a beaucoup renchéri le vin qu'on a vendu jusqu'à soixante livres la queue. Il commence à présent à rabaisser le prix. Le blé ne vaut que vingt cinq sols. Le roi a supprimé le titre de premier ministre d'état qu'exerçait Monseigneur le Duc de Bourbon. Toutes les impositions subsistent toujours aussi bien que le cinquantième qu'on a établi l'an passé et qu'on a levé cette année en argent. L'on parle de la guerre contre l'Empereur et le roi d'Espagne. On en voit pas cependant beaucoup d'apparence. Il ne faut pas attendre d'être dans un parfait repos dans cette vallée de larmes. Le lieu de notre exil n'est pas notre patrie ce ne sera que dans le séjour des bienheureux que nous jouiront d'une paix inaltérable.

Sic igitur transeamus per mala temporalia ut evitemus eterna et per bona temporalia ut aliquando habere moremur eterna. Ainsi soit-il

1727 - Cette année 1727 n'a pas été exempte de misères non plus que les précédentes. Les subsides bien loin de diminuer augmentent tous les jours, donnant de nouveaux moyens pour tirer de l'argent au peuple qui est accablé de toutes parts. Le vin a été extraordinairement cher devant les vendanges ayant passé cent livres la queue. Les vendanges qui ont été fort abondantes l'ont fait revenir à vingt quatre livres le tonneau. A peine peut-on vendre du grain tant il est à vil prix, de vingt deux à vingt quatre sols la mesure du froment, ce qui fait que la plus grande partie ne peut pas payer l'un deux, ni qu'on voit souvent les huisiers en campagne. La Reine a accouché vers le mois d'octobre de deux filles,

Dieu veuille nous donner la patience

1731 - Cette année a été remarquable par les dérangements des saisons et les faits singuliers et les événements qui s'y sont passés, la grande quantité de neige qui tomba le 3 février qui en pleine campagne monta jusqu'à 3 pieds et demi ce qui ne c'était vu depuis cent ans, et qui s'en est allée que par le soleil par une providence toute particulière tout le pays bas aurait été perdu et inondé si elle avait fondu par les pluies et les vents.

Elle est remarquable par la sécheresse extraordinaire qui a duré depuis ces neiges jusqu'à près la Toussaint, n'ayant tombé la pluie depuis les Rois jusqu'à la Toussaint qu'une ou deux fois encore ne trempa-t-elle la terre que de trois ou quatre pouces.

Par des phénomènes extraordinaires qui illuminèrent tout l'hémisphère d'en bas, de l'orient à l'occident par des flammes qui s'élevaient de la terre par la rareté des fourrages et des avoines, le millet de foin s'est vendu 24 sols le mesure et la mesure d'avoine trente sols, le blé s'est vendu deux sols. La mortalité du bétail qui a couru tout le royaume qui commençait par une boucle à la langue qui en peu de temps la rongea et coupait entièrement, à moins qu'on y apporte un premier remède en la raclant avec un pieu d'argent, et la « bassignier » avec du vinaigre et des herbes fortes.

Par l'édit d'arracher les vignes de mauvais plants plantés depuis 22 ans .

Enfin elle a critiqué pour moi par les maux, les chagrins, les inquiétudes qu'il m'a donné de bâtir qui sont inconcevables qui ont usé ma patience, ma patience et ma bourse. J'en ai été pour 700 livres, comme il en compte par les quittances



1732 - Cette année 1732 a été remarquable par les dérangements des saisons et les faits singuliers et les évènements qui s'y sont passés. La grande quantité de neige qui tomba le mois de février qui en pleine campagne monta jusqu'à trois pieds et demi ne s'était vu depuis plus de cent ans et qui ne s'en est allé par une providence toute particulière. Tout le pays bas aurait été perdu et inondé si elle avait fondu par les pluies et les vents. Elle est remarquable par la sécheresse extraordinaire qui a duré depuis les neiges jusqu'après la Toussaint, n'ayant tombé de pluie, depuis les Rois jusqu'à la Toussaint, qu'une ou deux fois, encore ne trempe-t-elle le terre que de trois ou quatre pouces. Par trois phénomènes qui illuminèrent tous les mystères de l'Orient à l'Occident par des flammes qui s'élevèrent de la terre. Par la rareté des fourrages et des avoines. Les « milliers » de foin s'est vendu vingt quatre livres, la mesure d'avoine trente sols. Le blé s'est vendu deux livres. La mortalité du bétail qui a couru tout le royaume, qui commençait par une boucle à la langue qui dans peu de temps la rongea et la coupait entièrement à moins qu'on y apporte un prompt rétablissement en la raclant avec une pierre d'argent et la bassinait au vinaigre et des herbes vertes. Un édit d'arracher les vignes de mauvais plants plantés depuis vingt deux ans. enfin, elle a critiqué pour moi par les maux, les chagrins, les inquiétudes que m'a donné la bâtisse de la cure qui sont inconcevables ayant épuisé ma patience, ma santé et ma bourse. J'en ai été pour sept cents livres de mon propre argent comme il en compte par quittance.

1733 - Cette année 1733 a été remarquable par un second arrêt du Parlement de Besançon pour arracher les vignes qui étaient plantées de mauvais plants et ce depuis 1700 qui a été exécuté avec la dernière rigueur pour ne pas dire cruauté ; les frais et amendes faites à ce sujet ont montés à des sommes exorbitantes. Une seule communauté pour plus été pour 1.000 livres. Et des familles ruinées. Par la déclaration du roi du 12 mai de l'année dernière et qui a renouvelée celle-ci concernant les ecclésiastiques et ceux de main morte qui leur défend d'acquérir et se mettre en possession des biens infonds et leur ordonnent de vider leur main de celui qu'ils pourraient avoir acquis depuis 1686 sous peine de confisquer de quelles manières qu'ils puissent les avoir acquis donations, fondations, legs ou autrement. L'année dernière j'en vendis trois journaux qui avaient été données à l'église d'ici pour hériter de fondations par Jean Jacques Bouveret et je dois encore en vendre trois journaux trois quart qui ont été donnés par le même sujet qui sont dans le cas de la déclaration.

Par « les bruilleries » qui ont été entre Sa Majesté Louis XIV et les Parlements de Paris au sujet de la Constitution et les appels d'abus, plusieurs juges dudit parlement ont été envoyés en exil, ils espèrent rentrer le mois présent. Les menues graines ont été abondantes cette année. L'avoine s'est vendue 13/14 sols, le turkuis autant. Les blés ont été fort rares et fort chers, 45/46 sols la mesure encore sont -ils très chargés. Par les miracles prétendus d'un nommé Paris mort à Parys ces années dernières que ceux du passé veulent être saints quoiqu'il en soit mort appelant et rappelant cette affaire ou ces miracles supposés ont séduits une infinités de peuples. L'affaire de la Constitution fait autant de bruit que jamais. Le Seigneur veut y mettre fin, les réunir tous en l'unité de l'Eglise qui se voit déchirée par ses propres membres et à nous la grâce de bien commencer.

Le paradis à la fin de nos jours. Amen

Transmis par Nicole MILLET

Vous voyez ci-contre un exemplaire de la page des années 1723/1724 où se trouve l'année 1723 mêlée aux actes des 1724.



1723 et 1724

Francis fils de Francis Aymet et de Sebastienne Glatot la femme
 a été baptisé le vendredi matin dixseptieme Janvier mil sept cent
 vingt trois. Ses parrain et Marraine ont été Francis Chevalier
 et Françoise Chevalier tous de parvauy Chappes pbrs

Cette année mil sept cent vingt trois a continué les mêmes inquisitions a
 voir que en general les deniers de guerre et ce qui est le prix du vin qui a
 été la grande abondance. ce qui fait une grande quantité d'ouvriers et
 plusieurs autres de vendables et de divisions. ce qui est assés de plus
 remarquables pour le Royaume est la mort de deux d'Orléans ce
 monarque de France qui pour l'invention des billets qui il fit
 distribuer dans l'an mil sept cent vingt trois a la mort d'une infinité
 de familles et cause un dommage a l'Eglise qui on ne peut pas s'expliquer
 ce fut un commencement de décadence que d'une manière bien d'honneur
 son peuple d'un tel homme par une mort qui est de la ressemblance
 de son oncle le roi, n'ayant pas été le loisir de dire un bon prêtre
 d'un d'ordres d'un luthérien par. on n'a encore point vu de
 changement dans le gouvernement depuis sa mort. On espere que
 on respirera un peu a l'avenir et que les peuples seront traités
 plus doucement ce la suite que de passé. On a commencé cette
 année sur la fin a diminuer les espèces d'or et d'argent les courtes
 d'or qui valoit 45 et ne valent plus que 40 et environ 5 sols et
 les blancs qui valoit 7 et 10 s. valent a present 6 et 8 s. on attend
 a brève échéance de nouvelles diminutions c'est ce qui fait que les
 marchandises sont d'une fort grande cherté. D'une manière
 semblable a nous donner la justice, et rendre l'année prochaine plus
 heureuse ainsi soit il 1724

Marguerite fille de Benoist Gros et de Denise Darvot la
 femme a été baptisée le dimanche matin neuvième Janvier mil
 sept cent vingt quatre. Elle a été pour ses parrains et Marraine
 Jean Jacques Monneret et Marguerite Demost Chappes pbrs

Antoine fils de Denis Gros et de Marguerite Millière la femme
 a été baptisé le mardi matin dixseptieme Janvier mil sept cent
 vingt quatre. Il a été pour son parrain Antoine Jaquet le pasteur
 a Sole et sa Marraine est Huguette Rognier Grand Mère Chappes pbrs

Jean Claude fils d'Antoine Gros et d'Huguette Gauthier la femme
 a été baptisé le mardi matin dixseptieme Janvier mil sept cent vingt quatre.
 Il a été pour parrain Claude Gros et pour Marraine Marguerite
 Gros tous de parvauy Chappes pbrs

Estienne Colombat âgé d'environ quarante ans est mort le second
 Janvier mil sept cent vingt quatre, son corps est enterré dans le Cimetière
 de parvauy Chappes pbrs

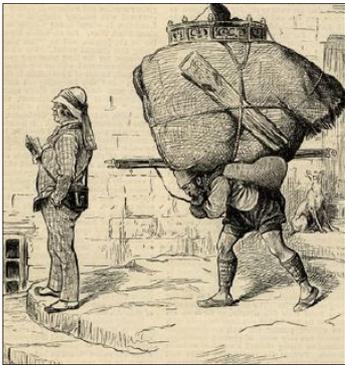
Jean Claude fils de Jean Baptiste Tabeoy et de Jeanne Marie Gros
 la femme a été baptisé le samedi matin cinquième Janvier mil sept
 cent vingt quatre. Il a été pour parrain Claude Gros et pour son
 Marraine Jeanne Marie Gros toutes de parvauy Chappes pbrs

Pierre fils de Jean Demost le plus jeune et de Anne Cantaret
 la femme a été baptisé le lundi matin quatorzième Janvier
 mil sept cent vingt quatre. Il a été pour parrain
 Pierre Jaquet et pour Marraine Marguerite
 Demost tous de parvauy Chappes pbrs



Les vieux métiers

- * **regratier** - épicier ou détaillant de pain, de poissons de mer, de fruits et de toutes denrées alimentaires, de secondes mains, souvent des restes de restaurants, ou de tables de maisons nobles ou bourgeoises.
- * **argousin** - sous-officier surveillant de bague ou de galère. On dit aussi côme et sous-côme pour le commandant surveillant les chiourmes des galères, il se trouvait à la poupe et le sous-côme se trouvait à la proue
- * **portefaix d'huile, ou de blé** - Personne chargeant ou des déchargeant des produits solides.



- * **maître guêtrier** - directeur de plusieurs guêtriers (ouvriers qui font des chaussures en forme de guêtres)
- * **charpentier entretenu** - au Moyen-âge se cachent les huchiers, (fabricants de huches, ébénistes et menuisiers), huissiers et cochetiers (charpentiers de navires)
- * **directeur de conscience de la ville de Marseille** - au XVIIIème siècle, ecclésiastique dirigeant la vie spirituelle de Marseille
- * **repasseur de rasoirs** - aiguseur de rasoirs au moyen d'une meule, métier itinérant
- * **poulieur** - fabricant de poulies
- * **calfatier** - dans un chantier naval personne qui bouche les trous et les fentes de la coque des navires avec un mélange de poix et de goudron pour empêcher que l'eau ne s'y infiltre
- * **chaufournier** - ouvrier travaillant à un four à chaux
- * **ménager** - agriculteur, petit propriétaire
- * **pertuisanier** - soldat d'infanterie armé d'une arme proche de la hallebarde, en usage du XVème au XVIIIème siècle, comportant une longue hampe terminée par une pointe triangulaire. (site CNRTL)
- * **avironnier** - fabricant ou marchand d'aviron ou de rames (site CNRTL)
- *

Ces métiers ont été, pour la plupart, relevés dans les registres paroissiaux de Toulon, mais aussi dans ceux de Franche-Comté, par Marcel GLANTZMANN, et les définitions ont été trouvées sur le site internet,



- * **Granger** - Voici quelques éléments : Métayage: du vieux mot français "moitié" dérivé en "moitoiage", le contrat de métayage désignait le "bail à mi-fruits", selon lequel tous les produits étaient partagés par moitié entre le propriétaire et l'exploitant. Il pouvait porter divers noms; en Lyonnais et en Bourgogne il se nommait "grangeage" en Poitou "terrage". Il devait verser la moitié des récoltes pour la location de sa terre. Dès le XVe siècle pourtant, et jusqu'à aujourd'hui, des contrats de métayage n'exigèrent pas toujours 50% des fruits de la terre, notamment lorsqu'ils étaient établis en période de main d'œuvre rare. On appelle toutefois "métayer" tout paysan qui doit livrer à son propriétaire une part de sa récolte, même si la proportion n'atteint pas la moitié. Ainsi la Bourgogne de XVIIIe siècle connaissait le système de la moitié, surtout dans les pays pauvres comme le Morvan ou la Bresse. Mais le "granger" des plaines riches versait souvent seulement le tiers des récoltes.... Les "granges" - dans le Lyonnais on appelait "grange" un domaine rural - constituaient presque toujours un des éléments de la fortune des marchands et des bourgeois lyonnais; une grange se négocie entre 5 et 6000 livres tournois. Extraits de "Les Français d'hier: Des Paysans XVe - XIXe siècle de Gabriel AUDISIO (Armand Colin)

Un de mes ancêtres dans la Loire était laboureur grangier. En quoi consistait cette profession de "grangier" ?

Ce mot est dérivé de celui de grange, lui même formé sur celui de grain.

Un "grangier", parfois appelé "granger", était un fermier ou un métayer (selon les régions, en général fermier dans Le nord de la France et métayer dans le sud-est).

Le métayer exploite une terre avec Le matériel et les animaux du propriétaire et partage les bénéfices avec ce dernier, alors que Le fermier tient l'exploitation rurale « à prix ferme ».

Ici, le terme de laboureur associé à celui de grangier, sous l'Ancien régime, désigne un troisième statut : plutôt un propriétaire, des bâtiments, des terres, du matériel et des animaux.

Il faut à la fois tenir compte de l'époque, de la région, et aussi des actes notariés que vous retrouvez pour cet ancêtre : achetait-ils des terres ou empruntait-il de l'argent ?



Conditions de vie des paysans en Franche-Comté

Archives Départementales du Jura



Menotey - demande d'émancipation

Acte d'émancipation de Claude Louuaton
 fils de Louys Louuaton de menostey

Noble Vincent matheron docteur et vray seigneur de la barre
 choisy & lieutenant mal confirme auis par le Roy au
 baillié et siège de Dole savoir quand Dole en midlogis
 et par deusme nous ledit Vincent matheron seigneur mal logis
 et par quatrevingt huit heures de cinq après midy y
 appelle antoine flamand électeur au bailliage pour ces
 greffier fut présent Claude Louuaton pour ces
 Louuaton fils de Louys Louuaton de menostey lequel estant
 endebuit de voir ses genoux enterrés et les mains jointes
 a humblement supplie ledit Louys Louuaton son pere de les
 vouloir émanciper et mettre hors de son pouvoir et puissance
 pour y après regir et gouverner les affaires comme pere de
 famille a charge neantmoins de se contpner en son debvoir
 et porter a son pere tous les debvoirs regus et de luy rendre
 obéissance selon quil doit une fois au pere a quoy iceluy
 Louuaton inclinant favorablement a sa demande et desirant
 a leur desord enfants auant que faire le peu de l'eluy
 émanciper et émancipe par acte et mis hors de son pouvoir
 pour traiter et negotier ses affaires sans son pouvoir avec
 ny licence et comme pere de famille de sa poche et de sa
 appar en sermentage de ce deionne les mains des ordres
 enfants et de luy iceluy de terre et regis au adit intempore en
 honneur que de besoyng ne auant et de cest uny qui huius fait
 et de son pour sonner par tout que d'raison et de luy Claude
 Louuaton émancipe et mis hors de la puissance de son pere
 de charge de se contpner dans l'espace qui un enfant doit a son
 pere en donnant au libellane de luy en expédier
 les lettres en forme noble mandant et donne au dote de
 a tel auant bailli de la cour du bailliage les an par et mai
 quedes

Tant de l'acte mis sur les testam^{ans} mis par au
 baillié et siège de Dole doie le premier february mil
 six cent octante huit jusqu'au dernier jour de
 premierement le sceel du testament de fut Pierre Langier
 de pagner public le premier february mil six cent octante
 Pierre Chenavier de feste pays de chablay a esté tant a seiser
 liure

celuy du testament de fut Jeanne taty veufve de
 fut nicolas froment deus a dote mil six cent octante
 fut an mil six cent octante huit a esté tant a seiser
 Delaguelle sont hors de main de fut froment deus a dote et
 pierre froment deus a l'autonne a esté tant a seiser
 liure

celuy du testament de fut Claude Cusoy le vicel du dechambre
 publié le vingt et unieme feb de la meisme année de quel sont
 hors de main de fut Joseph au seix heres et enfans du dechambre
 de quels Claude au quist deus aut de schauvise fut vice a esté tant
 quatre liure



Aujourd'hui quinze jours de voantosse mille huit cent quarante
quatorze l'an dix de la république française unidivisible à honse
du soir par de vant moy Jean François Besançon officier public
membre du conseil générale de la commune de Ladoye est lu le
trentième de décembre dernier pour dresser l'acte destiné à
compter le mariage et le décès des citoyens est comparus
en la salle publique de la maison commune Jean Quénois ?
Besançon cultivateur lequel assisté de Jean Pierre Pellequis
ticier âgé de trente ans et de Désiré Besançon cultivateur
âgé de six ans tant domiciliés dans la commune de Ladoye
département du Jura à de clarese à moy Jean François Besançon
officier public que mari royal sous est pouses en légitimes
mariages est couchés le jour du quinze jour de ventose à
.....du soir dans sa maison situés à Ladoye du nasfan
fumele qu'il m'a présenté auquel il a donc le prénom de
Jeanne enfant ? Besançon d'après cette déclaration
que le citoyen Jean Pierre Pellequis est Désiré Besançon ont
certifié conforme à la vérité et l'après représentation qui
m'a été faite de l'enfant dénommé j'ai rédigé en foi de pouvoir
qui m'a été délégués le présent acte que les témoins Jean
.....Besançon père de l'enfant est leons
sinés à veque moy fait en la maison commune de Ladoye
le jour moisi est en ci-dessus
Signé Jean Etienne Besançon, père ; Désiré Besançon ? ;
Jean Pierre Pelletier

Besançon, officier public

Transmis par Michelle Noblecourt avec la mention :
« A vous de jouer »

Mon mari et moi-même avons essayé, à vous de nous corri-



Sampan

18.05.1647 / 03.06.1647

Je soubsigné lieutenant du grand prevost au conté de bourgougne certifié quen vertu du mandement Dautre part escrit et a requeste Dhonoré Sieur monsieur le Procureur General impetrant Diceluy je me suis expres transeporter a cheval tant aux lieux De monnière que Sampans assisté De claude nicolie claude marandot et pierre roc tous archers en la brigade De Dole ou etant audit monniere jay fait tous Devoir Dapprehender thiebaud Godard Dud lieu De monniere a leffect De le saisir ce que je nauray peu faire pour son absence Dud^t lieu ainsy que tous les habitans Dud^t monniere mont Declare et dit que led^t Godart sovloit Demeurer aud^t Dole voires mesme que sa mere y est encor presentement quoy fait je me serois de led^t monniere au lieu De Sampan assiseté des susd^{ts} archers ou estant jaurais fait semblable recherche De la personne De jacque piard Dudit lieu aussy a leffect de le saisir ce que De mesme je naurois peu faire pour son absence Dud^t lieu ainsy que les habitants dilsit m'ont affirme que nauroit accosion de madresser a blaize maire que fait sa résidence dan la maison du pere Dud^t piard esquel parlan jay donné assignation aud^t piard destre et comparoir en personne a peine De 200 livre au roole quen la cour souveraine De parlement a Dole sera tenu le tier De juin De lan present 1647 le tout pour et aux fin conteneu aud^t mandement Duquel et De moy present exploict je luy ay delivré coppie aud^t sampans le 18 may an susd^t 1647 en presence Des susd^{ts} archers ||

Et depuis le mesme jour je men suis retourne aud^t Dole avec les susd^{ts} archers ou jay fait la mesme recherche quaux susdits lieux pour apprehender ledit Godart le quel nayent peu faire pour son absence et parlant a Anne Godart mere Dudit thiebaud Godart je luy ay Donne semblable assignation que la susedite et luy ay delivre copie au mesme fin que De-seu soub moy seing ..anner ay mis les an et jour que deseu en presence Des susdit archers.

Godard





Sites Internet

Liane-franche.comté.fr

Ce portail recense les archives numériques de la région de Franche-Comté, il offre un accès à tous les documents patrimoniaux numérisés, par les bibliothèques, les services d'archives et les centres de documentation des musées : imprimés, photographies, cartes postales, manuscrits, cartes et plans, estampes, documents d'archives. Il est porté par l'agence de coopération ACCOLAD, qui depuis vingt-cinq ans construit et conduit des projets collectifs avec les établissements des collectivités et institutions adhérentes, avec le soutien de l'Etat et de la Région.

Le portail LIANE met en valeur les ressources numériques que chaque établissement produit et conserve. Il propose des expositions virtuelles qui rassemblent des documents dispersés dans plusieurs établissements. Des focus sur certaines collections numérisées, des études et de la documentation produites par l'ACCOLAD, des informations d'actualité diffusées via un fil rss, permettent à chacun de s'approprier virtuellement un patrimoine rare et précieux.

Dès la mise en ligne, six établissements contribuent à LIANE offrant plusieurs centaines de milliers d'images : les Archives départementales du Doubs et du Territoire de Belfort, les Archives municipales de Dole et de Besançon, la médiathèque du Grand Dole et la bibliothèque de Besançon. Courant 2012 d'autres les rejoindront.

La structure technique de LIANE lui permet de participer aux programmes de diffusion des collections numérisées aux niveaux national et européen (Gallica, Europeana).



Le portail LIANE est financé par le ministère de la Culture et de la Communication, la région Franche-Comté, la Bibliothèque nationale de France. Les collectivités locales participent à LIANE grâce à l'investissement des équipes professionnelles de leurs établissements dans les programmes de numérisation.

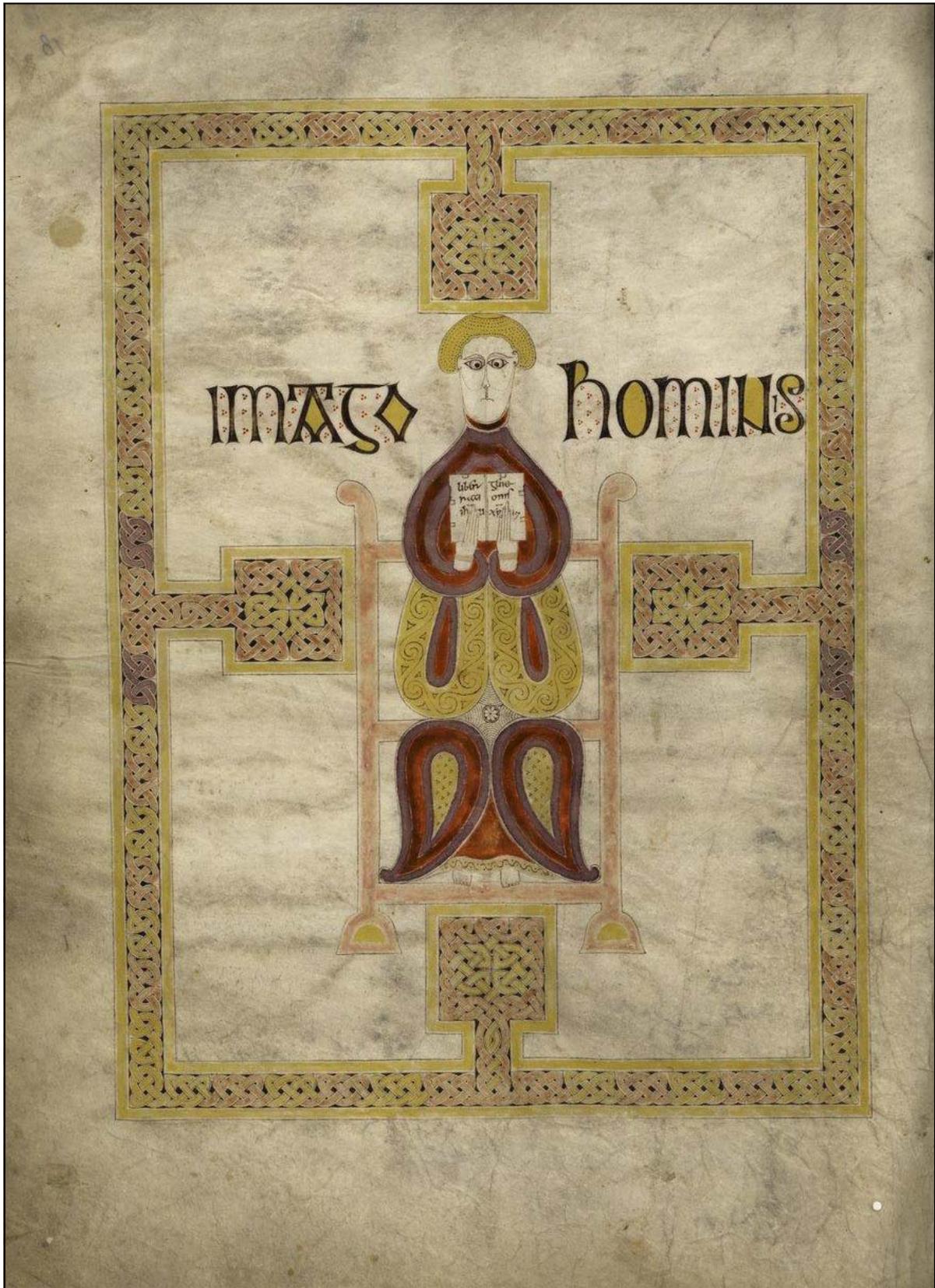
Nous y trouvons : Généalogie, Images de Franche-Comté, Histoires de Franche-Comté, Presse et Revue, avec recherche par villes jusqu'en 1940, Trésors et Curiosités, et encore plusieurs ressources.

Astronomicum Caesarum
Bibliothèque numérisée du Grand Dole
www.mediatheque-grand-dole.fr

Détails d'arabesques des pilastres du décor des Loges de Raphaël au Vatican, par Pâris, 1773 (Ville de Besançon)



Sous le signe de la rareté et de la beauté, découvrez sur LIANE les dessins d'architecture de la collection Pierre-Adrien Pâris (1770-1819) conservés par la bibliothèque de Besançon, les incunables conservés à la médiathèque de Montbéliard, ou la représentation du Saint-Suaire de Turin et de Besançon et du culte qui lui est voué (1634-1893) conservée aux Archives Départementales du Doubs.



Internet - site de Liane